



SNUipp 76

Dispensé de timbrage

ROUEN CDIS



PRESSE
URGENTE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 27/11/2009

Edito

24 novembre : 1^{er} coup de semonce

Environ un tiers des enseignants ont fait en grève le 24 novembre à l'appel de la FSU, de la CGT Educ'ation et de SUD Education.

Des milliers de manifestants, dans toute la France ont réclamé une autre politique pour l'école : l'annulation des 16.000 suppressions de postes de professeurs prévues pour 2010 (49 400 de 2007 à 2010), une véritable revalorisation des salaires, une amélioration des conditions de travail et une autre réforme de la formation.

Cette première mobilisation significative de l'année scolaire, même si la grève n'était pas majoritaire, est une base suffisante pour montrer qu'il y a un mécontentement réel. Elle doit permettre de lancer des mobilisations futures.

Le SNUipp et la FSU continuent à proposer à ses partenaires de l'éducation, de la fonction publique et de l'inter-pro, l'organisation des mobilisations nécessaires. Ils mettent en débat les modalités de construction d'un plan d'actions unitaires d'ampleur.

Le SNUipp appelle à multiplier les initiatives, en particulier en direction des parents d'élèves, en participant à la campagne des cartes de doléances menée par le collectif « un pays, une école, notre avenir ».



Sommaire

- p 1 Edito
- p 2 Violence à l'école
 - Secteur retraités
 - Etre accompagné
- p 3 Revalorisation
 - Evaluations
 - Postes fractionnés
- p 4 Stages de 108 heures
- p 5 Conditions de travail
 - Direction d'école
 - Pont de l'ascension
- p 6 Formation continue
- p 7 Bulletin d'adhésion
- p 8 EVS : nouveau contrat
 - réunions d'info
 - Cartes de doléances

Ne jamais se rendre seul à une convocation de l'administration !

Le SNUipp rappelle aux collègues la possibilité de se faire accompagner par un délégué du personnel (de leur choix) chaque fois qu'ils sont convoqués ou qu'ils rencontrent un membre de l'administration, supérieur hiérarchique.

Loin de les desservir, cette disposition permet la présence d'une tierce personne ce qui garantit ainsi une plus grande impartialité dans les débats et un meilleur respect de leurs droits.

SNUipp 76

Bulletin du SNUipp
de Seine Maritime

I.S.S.N 1259-9646 /
C.P.P.A.P 0710 S 07451

Directeur de la Publication :
Marceau PRIVAT

SNUipp 76 : 4 rue Louis Poterat
76100 ROUEN

Mensuel imprimé par nos soins
Dépôt légal à parution

Elève violent et impuissance de l'institution !

De plus en plus, les collègues se heurtent notamment dans les ZEP (mais pas exclusivement) à des problèmes de violence : agression physique des camarades, perturbation de la classe, insultes et menaces envers les adultes.

Les collègues peuvent se trouver totalement démunis face à de telles situations car l'administration elle-même n'a pas nécessairement de réponses. Il peut donc arriver que la situation s'enlise mettant en difficulté les collègues, l'enfant perturbateur, les autres élèves de la classe : chacun étant en souffrance.

C'est ce qui s'est passé récemment dans une école du Havre : l'IEN, informé de la situation n'est intervenu que tardivement dans l'école et a plutôt pointé l'incapacité des enseignants à gérer la situation, les mettant ainsi en situation de culpabilité.

Tout se passe comme si c'était l'équipe qui était responsable de la violence qu'elle subit, comme si il suffisait de changer l'élève de classe pour que tout le monde se calme et que tout rentre dans l'ordre !

Leur supérieur hiérarchique leur enjoint de faire un projet individualisé qui monopolise toute l'école... en attendant ... que le dossier MDPH soit abouti Ce qui peut prendre quatre mois comme on le sait.

Il est important de rappeler que les collègues ont besoin d'être soutenus par leur hiérarchie. Ils ont aussi besoin d'être protégés lorsqu'ils se sentent menacés ou en danger : attention de ne pas banaliser ce type de problème même s'il est de plus en plus fréquent. La formation qui nous est dispensée qu'elle soit initiale ou continue n'est pas suffisante et néglige cette question.

Le SNUipp rappelle qu'en cas de violence avérée, à chaque fois, un signalement doit être fait par écrit (en garder un double). N'hésitez pas à nous informer de ce qui se passe dans votre école. Dans le cas ci-dessus, l'intervention du SNUipp auprès de l'IA a permis d'accélérer la recherche de solutions par l'administration.



Les retraités dans l'action !

Les retraités du SNUipp s'organisent, avec les collègues des autres syndicats de la FSU, ils s'impliquent dans différentes actions.

Le 16 octobre, ils ont participé à la journée nationale d'action des retraités en manifestant à Rouen. Ce défilé avait été préparé en intersyndicale des retraités de l'agglo. Pour la première fois, le drapeau de la FSU était sorti : la section fédérale des retraités de la FSU est reconnue !

Le 24 novembre, ils ont manifesté aux côtés de leurs collègues actifs pour la défense de l'Ecole Publique.

Ils vont s'impliquer dans la préparation de 3 congrès :

- le congrès de la FSU 76 les 15 et 16 décembre
- le congrès départemental de la FGR FP entre le 22 et 26 mars 2010
- le congrès départemental du SNUipp en mai 2010

Les informations sont arrivées dernièrement dans les différentes parutions mais il faut préparer ces échéances le plus collectivement possible lors des réunions.

La prochaine est prévue le lundi 30 novembre à 14h30 au local rue Poterat à Rouen.

Jackie STOCKER 02 35 33 92 62

Permanence au local à Rouen, tous les mercredis de 14h à 17h

Où donc est passée la revalorisation ?



Actualité

Alors que s'ouvrent les discussions sur la revalorisation des enseignants, les mesures qui ont été d'ores et déjà annoncées par le ministre sont inacceptables.

Ce dossier que le Ministre annonce comme un « dossier phare » de son ministère prouve, s'il en était encore besoin, le manque d'ambition du gouvernement pour l'éducation. Des belles paroles pour convaincre l'opinion mais qu'y a-t-il derrière ces fausses promesses ?

Tout d'abord, selon le ministre les suppressions de postes seraient le « prix à payer » pour la revalorisation du métier, 450 millions d'euros seraient économisés avec la suppression de 16 000 postes mais seulement 198 millions d'euros seraient consacrés à la revalorisation.

La priorité affichée par le ministre est de régler la situation des recrutés à bac + 5, la majoration indiciaire n'est que la conséquence de la suppression de l'année de PE2 et nécessite un rattrapage indiciaire pour les échelons suivants afin que les salaires ne soient inférieurs à celui des débutants.

Techniquement, les deux premiers échelons correspondant à l'année d'IUFM seraient supprimés et la carrière se déroulerait sur 9 échelons.

Le ministère hésite encore entre deux « schémas de revalorisation » :

- Soit le 3^{ème} échelon serait immédiatement revalorisé dès septembre 2010 puis les échelons de 4 à 6 successivement revalorisés de 2011 à 2016, ce qui concernerait 15% des enseignants.

- Soit les échelons 3 et 4 seraient revalorisés en 2010, l'échelon 5 en 2011 et l'échelon 6 en 2012, 26% des collègues seraient alors concernés.

Mais le ministre n'envisage, pour l'instant, aucune mesure pour tous les autres.

Alors que les exigences du SNUipp sont : revalorisation indiciaire, indice 783 en fin de carrière, même rythme d'avancement de la carrière, prime d'équipement pédagogique le ministère opte au contraire pour des mesures particulières : la création d'un nouveau grade pour « les enseignants qui s'investissent », l'avancement plus rapide pour certains et la multiplication des primes de toutes sortes.

Postes fractionnés : maintien de l'ISSR en 2009/2010 et après ?

Le SNUipp avait été interpellé fin septembre par des collègues ayant lu par hasard sur le site de l'IA que leur poste n'ouvrirait plus droit à l'ISSR (indemnité de sujétion de remplacement).

Le SNUipp est intervenu auprès de l'IA car il était inacceptable pour des collègues ayant choisi ce type de poste en connaissance de cause (droit à l'ISSR dès qu'il y a exercice dans une autre école que celle de rattachement) de voir ces règles modifiées en cours d'année et après le mouvement.

Dans une mise à jour toujours aussi « confidentielle » de la note de service, l'Inspecteur d'Académie nous a entendus et a finalement annoncé que la mise en œuvre de la mesure visant à exclure les enseignants affectés à l'année sur des postes fractionnés était **différée à la rentrée 2010**.

Cette réponse n'est que très partiellement satisfaisante pour nos collègues affectés sur ce type de poste qui pourront donc cette année encore percevoir l'ISSR.

Certains d'entre eux ont trois ou quatre classes sur des lieux différents parfois relativement éloignés, avec des niveaux très différents de la TPS au CM2 !

D'autres se sont vus imposer des remplacements à la demi-journée sans tenir compte

des difficultés d'organisation que cela pouvaient leur causer. Pour toutes ces raisons, l'ISSR n'était que la reconnaissance de ces difficultés particulières. Le SNUipp ne peut se satisfaire de ce léger « recul » et continuera à se battre pour le maintien de ce droit.

En effet, les textes de juillet 2006 prévoient que les déplacements sont pris en charge sur la base d'un remboursement kilométrique (ou d'un trajet SNCF) en fonction de l'école de rattachement mais aussi du lieu de résidence, le calcul étant fait de la façon la plus avantageuse pour l'administration. De plus, les déplacements à l'intérieur d'une même commune ou dans des communes limitrophes n'ouvrent plus droit à l'indemnité !

La prise en compte de ce décret aura donc pour conséquence de priver de façon significative les collègues d'une partie de leurs revenus. Lors de la parution de ces textes, les brigades et ziliens avaient perdu une part de leurs indemnités ; dans le cas présent, ce sera pour beaucoup la suppression totale de l'ISSR.

Le SNUipp réinterviendra à ce sujet lors de la prochaine CAPD.

Evaluations : des outils pour quoi faire ?

Le nouveau protocole mis en place l'an dernier a été largement dénoncé par le SNUipp, la consigne unitaire a été suffisamment suivie pour rendre les résultats publiés par le ministère partiels et contestables.

Pourtant, malgré cette action, malgré le rapport de l'Inspection Générale qui montre les limites de ce type d'évaluations, malgré le rapport de 2 députés UMP et malgré l'avis des nombreux chercheurs qui en pointent les incohérences, le ministère persiste et décide de poursuivre le dispositif en l'état. Les quelques infimes modifications sont loin d'être significatives et ne répondent en rien aux attentes des enseignants : suppressions de quelques items, introduction d'un codage « pas de réponse ». En revanche, codage binaire et passation en décembre sont maintenus.

Les enseignants ont besoin d'outils pédagogiques permettant d'évaluer les progrès des élèves et les obstacles à leurs apprentissages. Les évaluations bilan et les évaluations diagnostiques doivent être clairement dissociées.

Le SNUipp dénonce l'utilisation de ces évaluations par l'administration pour contraindre les enseignants à appliquer les nouveaux programmes, pour mettre en concurrence les écoles et pour servir à l'évaluation des enseignants par les performances. Il appelle les enseignants à débattre dans les écoles, dans les réunions de secteurs, des actions à mettre en place pour obliger le ministère à revoir sa copie.

Et la prime ?

Le SNUipp est intervenu auprès du ministère et auprès de l'IA pour que les collègues ayant procédé aux évaluations ne soient pas pénalisés quant à la perception de la prime. Il continue à intervenir actuellement car il estime que le versement de la totalité de la prime doit être automatique et non pas dépendre d'une réponse (dont on ne connaît pas le délai) à un quelconque recours.



Les étudiants ne sont pas des moyens de remplacement !

Les organisations syndicales de l'éducation et étudiantes du 76 (SNUipp, SNES, SNESUP, SNEP, SGEN, SUD éducation, CGT Educ'Action, FO et UNEF) se sont réunies le 20 novembre pour définir une position commune à propos des stages 108h effectués par les PE1. Une déclaration unitaire, dénonçant la casse de la formation, les suppressions de postes et la précarité grandissante, demande au Recteur de renoncer à appliquer ce dispositif. Les organisations appellent à alerter la communauté éducative en cas de mise en place des stages et demandent aux équipes de s'y opposer collectivement en demandant le remplacement par des brigades. Les signataires rappellent la nécessité de recruter plus, d'instaurer une allocation d'autonomie et des pré recrutements pour les futurs enseignants. Enfin, pour garantir une formation de qualité, il est indispensable de maintenir des stages d'observation et de pratique accompagnée avant tout stage en responsabilité.



Dans le cadre de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants, le gouvernement a choisi de mettre en place, dès cette année, dans l'urgence et l'improvisation, des stages en responsabilité pour les étudiants préparant le concours. L'absence d'accompagnement et de préparation de ces stages, d'articulation et d'intégration dans la formation, pose problèmes aux étudiants comme aux écoles. Dans certains départements, les étudiants sont utilisés comme moyens de remplacements. Ce recours à des étudiants sous statut d'agents publics vacataires risque de favoriser un recrutement massif d'enseignants vacataires.

Stages d'étudiants : ne pas accepter l'inacceptable !

Suite aux nombreuses mobilisations, la réforme de la formation et du recrutement des enseignants a été reportée en 2011. L'année 2010 est donc une année de transition pendant laquelle la formation professionnelle des PE1 (stages d'observation et de pratique accompagnée) et des PE2 (stages en responsabilité filés et de trois semaines) ainsi que la forme actuelle du concours ont été maintenus.

Pour anticiper la nouvelle formation à venir, le ministère a décidé, dans la plus grande précipitation (cela devient une habitude), d'offrir aux PE1 (1) un stage de 108 heures (2 x 15 jours) rémunéré 3000 € dès cette année. Comme si un tel dispositif pouvait remplacer une année entière de formation rémunérée à l'IUFM ! L'inspection académique a donc dû trouver dans l'urgence des lieux de stage pour les PE1 volontaires et a fait le choix de remplacer les nouveaux directeurs partant en stage de direction mais aussi des collègues auxquels on imposait un stage de langue vivante !!

Face au mécontentement des collègues et malgré quelques tentatives d'arrangements de l'inspection, le SNUipp a été reçu en audience par l'Inspecteur d'Académie le lundi 9 novembre 2009. A la demande des collègues, le SNUipp a obtenu l'annulation de ce stage langue vivante pour lequel aucun collègue n'avait postulé et le remplacement des directeurs qui le demandaient par des brigades stages dont c'est la mission.

D'autre part, la FSU 76 a demandé au rectorat de renoncer à la mise en œuvre de stages en responsabilité pour les étudiants inscrits aux préparations aux concours d'enseignement du 1^{er} et 2^d degré.

(1) Cette situation ne se reproduira pas l'an prochain puisque seuls les M2 ayant réussi le concours auront la possibilité de faire ces stages. Pour les années suivantes, il est prévu que n'importe quel étudiant inscrit en master et à un concours de l'enseignement (même s'il ne s'y présente pas plus tard) puisse postuler sur ces stages en responsabilité !



Stages en responsabilité : motion du conseil des maîtres

Ecole :
Commune :

Le ministère de l'Éducation nationale propose désormais, dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants, des stages en responsabilité aux étudiants inscrits en préparation au concours à l'IUFM ou en première année de master à l'université.

Nous sommes résolument aux côtés des étudiants qui veulent devenir professeur des écoles et qui souhaitent une formation en alternance comprenant des stages préparés, correctement accompagnés et faisant l'objet d'un véritable travail de formation.

Nous dénonçons vigoureusement l'organisation de ces stages en responsabilité qui pourraient mettre les étudiants en difficulté dans le cadre d'une découverte brutale de la classe sans véritable formation professionnelle. Cette organisation va à l'encontre du bon fonctionnement de l'école et de la réussite des élèves.

Nous dénonçons également l'utilisation des étudiants en stage comme moyens d'enseignement pour compenser les insuffisances de postes budgétaires (compensation des décharges de direction d'école, remplacement des maîtres absents, ...).

Nous demandons le maintien d'une année de formation professionnelle (stagiaire) organisée par l'IUFM pour les lauréats au concours de façon à garantir une formation professionnelle de qualité aux étudiants qui ne désorganise pas le fonctionnement des écoles.

Motion téléchargeable sur le site à renvoyer au SNUipp 76



Refusons la dégradation de nos conditions de travail



La mise en place de l'aide personnalisée en ce début d'année scolaire a crispé les équipes. L'injonction de mise en place rapide et sans les heures d'organisation accordées l'an dernier a poussé de nombreux collègues à exprimer leur ras-le-bol face à des conditions de travail de plus en plus stressantes. Rappelons que les textes n'ont pas changé depuis l'an dernier, ce que le SNUipp a rappelé dans ses différentes interventions en CAPD et en audience auprès de l'Inspecteur d'Académie. Les équipes ont besoin d'un certain nombre d'heures pour l'organisation et les bilans qu'ils justifieront si les IEN reviennent à la charge, ce qui semble être le cas dans plusieurs circonscriptions. Ces relances arrivent au moment même où le ministère s'est engagé à donner aux IA des consignes de souplesse sur l'organisation, la durée, l'horaire et le contenu des 60 heures.

Ce dossier de l'aide personnalisée (même si le ministre semble vouloir aujourd'hui redonner la main aux écoles), a été un des éléments de la mise en œuvre à marche forcée des réformes : suppression de deux heures d'enseignement, tentative de démantèlement des RASED, concentration du temps sur quatre jours, stage de remise à niveau, individualisation des carrières, renforcement des pressions administratives, injonctions hiérarchiques.

Au sein des écoles, les tâches se sont alourdies dans un temps resserré, les collègues manquent de temps pour décompresser, pour parler entre eux, pour construire la vie collective de l'école.

Ces derniers mois, la remise en cause de notre professionnalité, les injonctions institutionnelles, le manque flagrant de reconnaissance alors même que les collègues ont l'impression d'en faire toujours plus induisent lassitude et souffrance professionnelles.

Les conditions d'exercice du métier doivent être défendues comme la revalorisation financière et les perspectives de carrière. Les réformes ont dénaturé le cœur de notre métier.

Le SNUipp est à l'écoute et aux côtés des collègues pour défendre les conditions de travail qui se dégradent de plus en plus : la logique de management qui existe déjà dans les entreprises s'est introduite dans l'école. Il s'agit bien là de changer notre métier et de préparer la fin du statut de fonctionnaire : l'individualisation des carrières, la rémunération au mérite, le recrutement de personnels précaires sont des éléments qui y contribuent. Il s'agit d'un combat que le SNUipp et la FSU continuent de mener : le 24 novembre en était une première étape et nous savons qu'il faut continuer ensemble !

Pont de l'ascension

L'an passé, l'information concernant la possibilité de faire le pont de l'ascension était arrivée très tard dans les écoles, créant une certaine confusion lorsque l'accord entre mairie, écoles et parents d'élèves n'avait pu se faire. Le SNUipp avait demandé en CAPD que cette possibilité soit connue le plus tôt possible dans l'année.

La circulaire de l'IA vient de paraître, ce qui devrait faciliter la concertation sans pour autant régler tous les problèmes puisque de nombreuses contraintes doivent impérativement être respectées pour obtenir l'accord de l'Inspecteur d'Académie. Pas question par exemple de dépasser 24h de classe par semaine, il faut donc impérativement choisir une semaine déjà incomplète, ou repousser d'un jour la fin l'année scolaire.

L'Inspecteur d'Académie nous a affirmé qu'il accueillerait favorablement toutes les demandes qui rentrent dans le cadre fixé par la circulaire ministérielle de l'an dernier et resteraient "cohérentes".

Direction d'école, trop c'est trop !

Depuis des années, les directrices et directeurs croulent sous la charge de travail... et la charge de travail augmente encore.

Ils courent après le temps (enquêtes à remplir pour hier, livrets scolaires à actualiser avec les nouveaux programmes et les paliers du socle commun, activités post et péri-scolaires, école numérique rurale...).

Ils ressentent l'impossibilité de tout mener à terme correctement et dans les délais quand l'administration leur délègue toujours plus, multiplie les pressions hiérarchiques et minore le rôle du conseil des maîtres.

Cela questionne le fonctionnement de l'école, la place et le rôle du directeur.

Le SNUipp réaffirme que ni le statut hiérarchique, ni un corps spécifique de directeurs, ni les EPEP, auxquels il s'oppose, ne constituent des réponses.

Le SNUipp considère qu'il faut définir rapidement les missions prioritaires des directeurs et conforter et repréciser les missions des conseils des maîtres.

Le SNUipp mènera une campagne nationale au cours de laquelle, il popularisera ses propositions :

- équipement et dotation minimaux pour chaque école,
- emplois statutaires d'assistance à la direction d'école,
- diminution des seuils d'attribution des décharges,
- amélioration de la formation de directeur,
- reconnaissance financière.

Le SNUipp organisera des réunions d'information syndicale sur la direction et le fonctionnement des écoles au cours du 2ème trimestre.





Formation continue : nouveau barème pour une offre de plus en plus limitée !

Alors que nous attendions la publication des résultats pour pouvoir enfin informer les collègues retenus pour les stages de formation continue, nous avons appris lors d'un groupe de travail convoqué dans l'urgence que le barème appliqué dans notre département était subitement devenu trop complexe et incompatible avec la nouvelle base informatique de gestion des personnels. . .

Le critère « nombre d'années depuis le dernier stage divisé par 2 » disparaît donc du barème alors qu'en pondérant l'AGS (ancienneté générale des services), il permettait à des collègues « moins âgés » d'avoir une chance de partir en formation. D'après les simulations faites par l'administration à partir de ce nouveau barème, la moyenne d'âge des candidats retenus pour les stages les plus demandés passera de 46 à 50 ans !

Pour aggraver encore cette situation les semaines de stages effectuées avant 2001 ne pouvaient plus être comptabilisées. Les délégués du personnel du SNUipp ont protesté vivement contre cette proposition injuste et incompréhensible. Une saisie manuelle sera donc effectuée par les services pour garantir l'équité de traitement.

Le SNUipp refuse le recours de plus en plus fréquent à des motifs techniques pour justifier des modifications de règles ou des changements de barème.



Prochaines CAPD

Vos délégués du SNUipp
siègeront :

- à la CAPD du 1er décembre

- Résultats des promotions
- Stages de formation continue
- Baisses de notes

Avant la CAPD, ils vérifient les barèmes grâce aux fiches de contrôle que vous leur avez adressées.

Pendant la CAPD, ils interviennent sur les situations particulières ou sur les anomalies veillant ainsi à l'équité de traitement et à la transparence des opérations.

Après la CAPD, ils informent les personnels.

Avec votre code personnel SNUipp, sur notre site, vous pourrez avoir accès aux résultats dès le soir de la CAPD. (N'hésitez pas à nous contacter)

- au groupe de travail mouvement du 8 décembre

Lors de ce groupe de travail, vos délégués du personnel mettront en avant les difficultés rencontrées l'an passé et les injustices, conséquences des nouvelles règles mises en place à la rentrée 2009. Ils interviendront pour les faire évoluer dans l'intérêt des personnels.

Fiche de contrôle formation

à nous retourner le plus rapidement possible avant le 1 er décembre par mail, fax ou courrier au SNUipp 4 rue Louis Poterat 76100 Rouen ou téléchargeable sur notre site <http://76.snuipp.fr> pour que les délégués du personnel vérifient les conditions d'attribution du stage en fonction de votre barème et vous informent des résultats dès l'issue de la CAPD.

Nom _____ Prénom _____

Adresse personnelle _____

Mail..... n°de portable :

Stages demandés : complétez le code 09D076.....ou l'intitulé du stage

- 1).....
- 2).....
- 3).....

Pour le calcul de votre barème, nous avons besoin de connaître :

- le nombre de semaines de stages déjà effectuées -----
- votre ancienneté générale de services au 1/9/2009 -----ans -----mois....jours

Remarques éventuelles :

.....

Fiche de contrôle promotion

sur le site

Le SNUipp pour sa part,
revendique une progression
identique pour tous, au
rythme le plus rapide.



C'est décidé : j'agis, je me syndique !



Je me syndique au SNUipp-FSU :

- pour la défense des intérêts individuels des personnels actifs et retraités
- pour le développement du service public d'éducation plus que jamais attaqué
- pour le maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique au sein de la FSU

Réduction
d'impôts de **66%**
de la
cotisation déduits
du montant
de vos impôts
sur le revenu
2010 !

Bulletin d'adhésion à retourner au **SNUipp 4 rue Louis Poterat 76100 Rouen**

NOM : Prénom.....

Nom de jeune fille :

Date de naissance : Année de sortie IUFM / EN :

Adresse personnelle :

.....

.....

Tél : Portable :

E-mail.....

Votre situation administrative : adjoint, directeur, spécialisé, PE stagiaire, EVS, assistant d'éducation, retraité.....

Nom et commune

de l'établissement d'exercice :

.....

.....

J'adhère au SNUipp 76

Echelon :

Si travail à temps partiel :quotité.....

Montant de ma cotisation :

Date : Signature :



Votre cotisation :

voir tableau ci-contre

PE1 : 30 € PE2, liste complémentaire : 83 €

Temps partiel : au prorata du temps travaillé (mini 70€)

Disponibilité, congé parental : 31 € A-E/EVS : 40 €

Retraités : 96 €

Majoration de cotisation

Spécialisé, PEMF, CPC, directeur 2 à 4 classes + 8 €

Directeur 5 à 9 cl + 12 € à 10 cl et plus + 15 €

Directeur établissement spécialisé ou de SEGPA + 17 €

**SEUL 1/3 de votre cotisation
reste à votre charge !!
Ex : PE au 6ème échelon,
votre adhésion vous « coûte »
5,03 € par mois !
6,59 € au 10ème échelon !**

ECH.	INSTIT.	P.E	P. E. hors cl
3		126	
4	119	132	
5	122	139	219
6	124	148	233
7	127	157	247
8	133	168	
9	140	180	
10	149	194	
11	163	208	

Mode de règlement

Chèque

Prélèvement mensualisé

Si vous envoyez ce bulletin avant le 20 décembre les prélèvements se feront en 7 fois du 1er janvier au 1er juillet 2010. **2/3 de cette cotisation seront déduits des impôts que vous aurez à régler concernant les revenus 2010. Joindre impérativement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) et l'autorisation de prélèvement automatique ci-dessous datée et signée**

AUTORISATION DE PRELEVEMENTS

j'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NATIONAL D'EMETTEUR

406 331

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

SNUipp 76
4 rue Louis Poterat 76100 Rouen

COMPTE A DEBITER

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT DU Cte A DEBITER

Code Etablissement	Guichet	N° du compte	Clé R.I.B
_____	_____	_____	_____

Date :

Signature :

N'oubliez pas d'agrafer ici votre rib

Carte de doléances

À adresser au ministre de l'Education



Nous, acteurs et usagers du système éducatif, exprimons nos doléances à Monsieur le Ministre de l'éducation nationale :

50 000 suppressions de postes en 5 ans !

16 000 prévues en 2010 !

80 000 au total en 2012 ?

Il faut obtenir des mesures qui permettent la réussite de tous, la diminution des sorties sans qualification et mettre un coup d'arrêt au démantèlement du service public d'éducation qui entraîne la dégradation des conditions d'études des jeunes, de travail des personnels.

Dans notre établissement, dans notre école, dans notre service

Je dénonce :

.....

Je demande d'urgence :

.....

Les discours du Ministre de l'éducation nationale sur le rôle du système éducatif pour corriger les inégalités sociales, ne sauraient être suivis d'effets sans une réorientation profonde des choix engagés pour celui-ci.

Dans l'immédiat, il est indispensable de renoncer aux 16 000 suppressions de postes prévues au budget 2010 et de décider un plan de recrutements de personnels titulaires, formés aux spécificités de leurs missions, dans l'ensemble des métiers de l'éducation.;

**Carte postale
Téléchargeable sur
<http://76.snuipp.fr>**

à adresser à
snu76@snuipp.fr
ou
SNUipp
4 rue Louis Poterat
76100 Rouen
avant le 3 décembre



Nouveau contrat précaire : le Contrat Unique d'Insertion

Au 1er janvier 2010, sera créé un Contrat Unique d'Insertion (C.U.I.) en remplacement des contrats aidés existants. Le CUI sera un contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE). Le contrat d'avenir est abrogé. Une convention tripartite sera signée entre l'employeur, le bénéficiaire et le conseil général (bénéficiaires du RSA) ou Pôle Emploi. Elle fixera les modalités d'orientation et d'accompagnement de la personne et devra prévoir des actions de formation professionnelle et de validation des acquis de l'expérience.



Ces contrats, à durée déterminée, ne pourront être inférieurs à 6 mois, renouvelables jusqu'à 24 mois maximum (5 ans pour les plus de 50 ans et les travailleurs handicapés) : rien de nouveau donc par rapport aux contrats existants

Ce qui change : le contrat pourra être prolongé afin d'achever une action de formation professionnelle définie initialement dans la convention et en cours de réalisation, sans dépasser le terme de cette formation.

Ces nouveaux contrats sont toujours aussi précaires !

Le SNUipp continue de se battre pour des contrats statutaires et pérennes instituant deux nouveaux métiers : l'aide aux enfants handicapés et l'aide au fonctionnement des écoles. Il poursuit ses actions en informant, débattant, agissant avec les personnels des écoles enseignants et non-enseignants.

Réunions d'Information Syndicale

Chaque EVS, AVS, AE peut participer à deux demi-journées d'information syndicale par année scolaire et doit informer l'Inspecteur d'Académie à l'aide du courrier ci-contre avant la réunion.

Le Havre jeudi 3 décembre à Franklin **13h30 à 16h30**

Dieppe vendredi 4 décembre Maison des associations **13h30 à 16h30**

Lettre à l'IA

M/Mme
Ecole

M. l'Inspecteur d'Académie
5 place des Faïenciers
76037 Rouen Cedex

objet : réunion d'information syndicale
Références : article 5 du décret 82-447
du 28 mai 1982

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

J'ai l'honneur de vous informer que je me rendrai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp de 13h30 à 16h30

Jeudi 3 décembre à Franklin
Le Havre.

Vendredi 4 décembre à la
Maison des associations à Dieppe.

Ale.....

Signature